

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 085-200070233-20241209-DEL20241209\_03-DE

# Rapport de présentation des budgets primitifs 2025

SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 9 DECEMBRE 2024

Hôtel de l'Intercommunalité  
35 avenue Villebois Mareuil  
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

[www.terresdemontaignu.fr](http://www.terresdemontaignu.fr)

**TERRES DE  
MONTAIGU**

Communauté d'agglomération

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. La section de fonctionnement.....</b>	<b>3</b>
a) Les recettes de fonctionnement .....	3
b) Les dépenses de fonctionnement .....	6
<b>1.2. La section d'investissement.....</b>	<b>9</b>
a) Les dépenses d'investissement .....	9
b) Les recettes d'investissement .....	11
<b>2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Le budget annexe Déchets .....</b>	<b>13</b>
a) La section de fonctionnement.....	13
b) La section d'investissement .....	13
<b>2.2. Le budget annexe Assainissement.....</b>	<b>15</b>
a) La section de fonctionnement.....	15
b) La section d'investissement .....	16
<b>2.3. Le budget annexe Office de Tourisme .....</b>	<b>17</b>
a) La section de fonctionnement.....	17
b) La section d'investissement .....	17
<b>2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services .....</b>	<b>18</b>
a) La section de fonctionnement.....	18
b) La section d'investissement .....	18
<b>2.5. Le budget annexe Le Pré Blanc .....</b>	<b>19</b>
a) La section de fonctionnement.....	19
b) La section d'investissement .....	19
<b>2.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques .....</b>	<b>20</b>
a) La section de fonctionnement.....	20
b) La section d'investissement .....	20
<b>CONSOLIDATION TOUS BUDGETS .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS.....</b>	<b>23</b>

# PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 085-200070233-20241209-DEL20241209\_03-DE



Le budget 2025 s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis la transformation en Communauté d'agglomération en 2022 : le plan d'investissement se poursuit avec l'ouverture de l'hôtel d'agglomération au printemps 2025.

Cette transformation implique des prises de compétences structurantes pour Terres de Montaigu qui trouvent une nouvelle traduction budgétaire en 2025 :

- Le déploiement de l'action proposée par le Plan Familles et Santé, approuvé en novembre 2023, particulièrement sur le volet Santé
- Les actions autour de la sécurité, votées en juillet 2024 (renforcement de la police municipale intercommunale, nouvelle gendarmerie de La Bruffière, vidéoprotection)
- La poursuite du plan Climat Terres d'En'Airgies dont les actions transversales se retrouvent dans plusieurs pans des budgets

Dans le même temps, les dispositions du Projet de Loi de Finances 2025 et les dernières notifications de fiscalité ont de forts impacts financiers pour Terres de Montaigu. Elles ont obligé à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

Grâce à une gestion financière saine, notamment sur la dette, et des choix de gestion sur les dernières années, comme la mutualisation des services et des équipements, les orientations budgétaires 2025 absorbent une partie des effets annoncés en projet de Loi de Finances.

Si l'inflation se normalise sur nos approvisionnements, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires et dégager une épargne suffisante pour le financement de nos investissements.

L'année 2025 sera l'une des années les plus fortes du mandat en volume d'investissement.

Tous budgets confondus, le programme d'équipement 2025 s'élève à 22 101 800 €, incluant les travaux d'aménagement des zones économiques.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Terres de Montaigu applique la nomenclature M57 pour la seconde année. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Sur le plan budgétaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Terres de Montaigu totalisera 7 budgets détaillés comme suit :

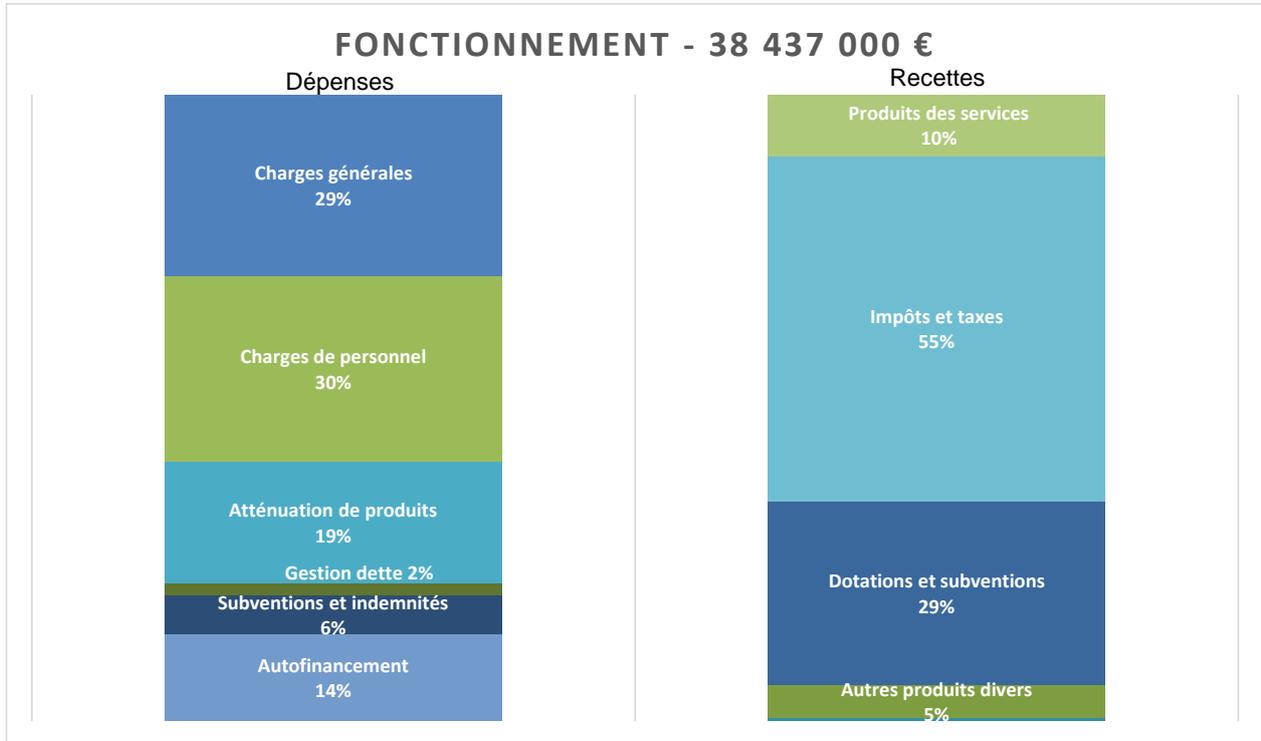
- 1 budget principal,
- 4 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services, dont les budgets « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « Zones économiques Terres de Montaigu »,
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc)

A noter que le budget annexe Actions touristiques sera intégré dans le budget principal à compter du 1er janvier 2025.

# 1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGET PRINCIPAL

## 1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 38 437 000 €, en hausse de 495 000 € (+ 1%).



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 38 231 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 33 063 000 €.

### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 38 437 000 €, en hausse de 495 000 € (+ 1%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Atténuation de charges	30 000	60 000	100%	30 000,00
Produits de services	3 467 700	3 755 400	8%	287 700,00
Impôts et taxes	21 573 000	21 206 600	-2%	-366 400,00
Dotations et participations	10 913 300	11 268 100	3%	354 800,00
Autres produits de gestion courante	1 763 000	1 940 900	10%	177 900,00
Autres produits de fonctionnement	195 000	206 000	6%	11 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>37 942 000</b>	<b>38 437 000</b>	<b>1%</b>	<b>495 000,00</b>

Les recettes de fonctionnement de Terres de Montaignu, communauté d'agglomération sont principalement issues de l'activité économique du territoire, par la fiscalité et les compensations en grande partie figées en 2025, selon les dispositions du Projet de Loi de Finances.

- Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 55% des recettes et diminueraient de -2% par rapport au BP 2024. Ils sont estimés à 21 206 600 €.

Le panier fiscal de Terres de Montaigne a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire.

Si la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est partiellement supprimée pour les entreprises, le produit afférent a été compensé par l'attribution d'une fraction de TVA nationale. Cette compensation comprend une part fixe, calculée sur la moyenne de l'ancien produit de CVAE, et une part variable qui devait correspondre à la croissance territoriale, calculée sur la croissance de la TVA nationale.

La récente notification du produit actualisé pour 2024 ampute fortement l'attribution de cette part variable dès cette année et par conséquent le produit attendu pour 2025, dont le projet de Loi de Finances pour 2025 a figé la croissance. Ainsi, la fraction de TVA est donc réduite d'environ 448 000 € pour l'année 2024 et du même montant pour 2025.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 3%, dont + 1,8% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1,2% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 1,8%, pour la seule revalorisation légale ;
- Les bases de Cotisation Foncière des Entreprises sont estimées en hausse de + 2,5%, conformément aux tendances d'évolution sur les établissements dominants de chaque commune.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, derniers leviers de l'intercommunalité, sont inchangés à :

- 11,43% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 3,36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- 25,03% pour la cotisation foncière des entreprises.

Il est rappelé qu'une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les **produits fiscaux** attendus sont en baisse de 366 400 € par rapport au BP2024. Ils seraient donc les suivants :

	Bases 2024	Produits prévisionnels 2024	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits prévisionnels 2025 arrondis
<b>TH Résidences secondaires</b>	980 300 €	95 739 €	1,80%	997 945 €	11,43%	<b>114 000 €</b>
<b>TFB</b>	45 255 000 €	1 520 568 €	3,00%	46 612 650 €	3,36%	<b>1 566 000 €</b>
<b>TFNB</b>	1 917 000 €	83 390 €	1,80%	1 951 506 €	4,35%	<b>85 000 €</b>
<b>CFE</b>	21 996 000 €	5 505 599 €	2,50%	22 541 096 €	25,03%	<b>5 642 000 €</b>
<b>FNB additionnelle</b>		52 152 €				<b>52 000 €</b>
<b>TH Fraction de TVA</b>		5 323 931 €				<b>5 092 000 €</b>
<b>CVAE - Fraction de TVA</b>		5 137 788 €				<b>4 922 000 €</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>		193 416 €				<b>224 000 €</b>
<b>TASCOM</b>		740 313 €				<b>743 000 €</b>
<b>IFER</b>		348 080 €				<b>355 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 000 976 €</b>				<b>18 795 000 €</b>

- La THRS est prévue en hausse de 18 000 € par rapport au BP 2024 ;
- La TFB est prévue en hausse de 45 400 € par rapport au BP 2024 ;
- La CFE est prévue en hausse de 136 400 € par rapport au BP 2024 ;
- La fraction de TVA compensant la TH est prévue au même montant que le produit actualisé en novembre 2024, suivant la tendance nationale indiquée en Projet de Loi de Finances 2025, soit une baisse de 232 000 € par rapport au BP 2024 ;

- La fraction de TVA compensant la CVAE est prévue au même montant en novembre 2024, suivant la tendance nationale indiquée en Projet de Loi de Finances 2025, soit une baisse de 216 000 € par rapport au BP 2024 ;
- La taxe GEMAPI, instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, est estimée à 224 000 €. Son produit sera définitivement fixé au printemps 2025, une fois les dépenses financières définitivement connues ;
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est prévue en hausse de 6 900 € par rapport au BP2024, tenant compte de la réalité du montant notifié en 2024 ;
- La Taxe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM) est prévue en hausse de 2 900 € par rapport au montant notifié en 2024. Le coefficient multiplicateur de la TASCOM, fixé à 1,20 depuis 2020, sera inchangé pour 2025 ;
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est maintenu au montant notifié pour 2024 à 1 424 000 € ;
- La garantie de sortie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) estimée à 90% du montant de droit commun 2024 est prévue pour 534 600 €. Ce montant sera susceptible d'évolution selon le maintien ou non dans l'éligibilité.
- La solidarité financière entre les communes est prévue pour 453 000 € pour 2025, montant équivalent à la réalisation 2024, dans l'attente de l'actualisation des bases de CFE servant au calcul de la contribution de chaque commune.

Il est rappelé que le modèle de solidarité financière entre communes a évolué en 2023. Le véhicule de redistribution est désormais la **Dotation de Solidarité Communautaire**, répartie selon 5 critères, pour réduire les écarts de richesse entre communes. Si le principe de contribution est inchangé (reversement de 50% du produit de la croissance des bases économiques), Terres de Montaignu apporte sa contribution par minoration de la part versée par les communes

#### ▪ Les dotations

Les dotations représentent 29% des recettes et progressent de 354 800 € (+ 3%) par rapport au budget 2024. Elles sont estimées à 11 268 100 € et comprennent notamment :

- Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au montant notifié pour 2024, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2024, pour 2 920 000 € ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui est réduite de 6% par rapport au montant notifié en 2024, conformément aux indications du projet de Loi de Finances 2025, soit 716 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 3 581 000 €, suivant l'évolution légale des bases de +1,8% ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Région, Département, CAF, ARS notamment) pour 4 050 400 €, en légère hausse de 23 200 € (+0,6%). Cette variation s'explique notamment par le soutien du Département pour le Printemps du Livre et Terres de Musiciens.

#### ▪ Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 3 755 400 €, augmentent de 287 700 € (+ 8%) en 2025, sous l'effet des refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services (+212 800 €) et des participations des collègues aux actions Terres de Musiciens (+24 000 €).

Les **autres produits de gestion courante**, essentiellement les loyers, sont en hausse de 10% à 1 940 900 €, en lien, notamment, avec la convention de loyer conclue en 2024 avec le CIAS Terres de Montaignu pour 30 ans et la revalorisation du loyer de la gendarmerie de Montaignu.

Les atténuations de charges de personnel sont prévues pour 60 000 €, tenant compte des remboursements d'assurance et de la participation des agents communaux aux titres restaurants dont la valeur faciale évolue.

Les autres écritures concernent des mouvements d'ordre pour 206 000 €.

## b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 38 437 000 €, en hausse de 495 000 € (+ 1%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	11 287 000	11 131 000	-1,4%	-156 000,00
Charges de personnel	10 630 000	11 345 000	6,7%	715 000,00
Atténuation de produits	7 574 000	7 442 000	-2%	-132 000,00
Autres charges de gestion courante	2 244 000	2 324 000	4%	80 000,00
Charges financières	846 000	783 000	-7%	-63 000,00
Charges exceptionnelles	3 000	3 000	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	5 358 000	5 409 000	1%	51 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>37 942 000</b>	<b>38 437 000</b>	<b>1%</b>	<b>495 000,00</b>

### ▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 29% des dépenses de fonctionnement et diminuent de 156 000 € (- 1,4%) par rapport au BP 2024. Elles sont prévues à 11 131 000 €.

Cette évolution mesurée trouve son explication dans les événements suivants :

- Une normalisation de l'inflation qui permet de stabiliser les approvisionnements, notamment énergétiques ;
- L'ouverture de nouveaux équipements et services (fin de location des modulaires et locaux temporaires avec l'ouverture de l'hôtel d'agglomération, assurance dommage-ouvrage salle de sports intercommunale à Rocheservière, actions du Plan Familles et Santé, etc.) ;
- Des économies de gestion sur des actions intercommunales pour compenser les baisses de recettes induites par le Projet de Loi de Finances 2025.

### ▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 30% des dépenses et progressent de 715 000 € (+ 6,7%) par rapport au budget 2024. Elles sont prévues à 11 345 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- L'effet des décisions nationales impactant la masse salariale en année pleine : augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL, prévue en Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (1ère année d'une hausse globale de 12 points étalée sur 4 ans), participation employeur obligatoire à l'assurance prévoyance des agents à partir du 1er janvier 2025, estimé à +1,4% ;
- L'effet de décisions locales neutres financièrement (mutualisations à équipérimètre, compensées par des recettes), estimé à +0,9% ;
- L'effet de décisions locales en année pleine : amélioration des rémunérations (titres-restaurant), postes d'accompagnateurs transport scolaire des AO2 (compensés par la diminution des subventions aux associations anciennement organisatrices), créations de postes policiers et régisseur Thalie, Glissement Vieillesse Technicité, estimé à +4,4%.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022.

Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2025, le périmètre de la mutualisation est constant.

Par ailleurs, des formes de mutualisation entre Terres de Montaigu et ses communes membres perdurent pour la gestion de la plateforme de compostage avec la commune de Saint Philbert de Bouaine, des interventions techniques dans les zones ou des bâtiments intercommunaux par exemple.

Après neutralisation des refacturations des services mutualisés ou afférents à des budgets annexes et des subventions finançant des postes, **l'évolution nette** de la masse salariale serait de **+ 4,8%** et aurait été limitée à **+3,4%** sans les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 6% des dépenses et augmentent de 80 000 € (+ 4%) par rapport au budget 2024. Elles sont prévues à 2 324 000 €.

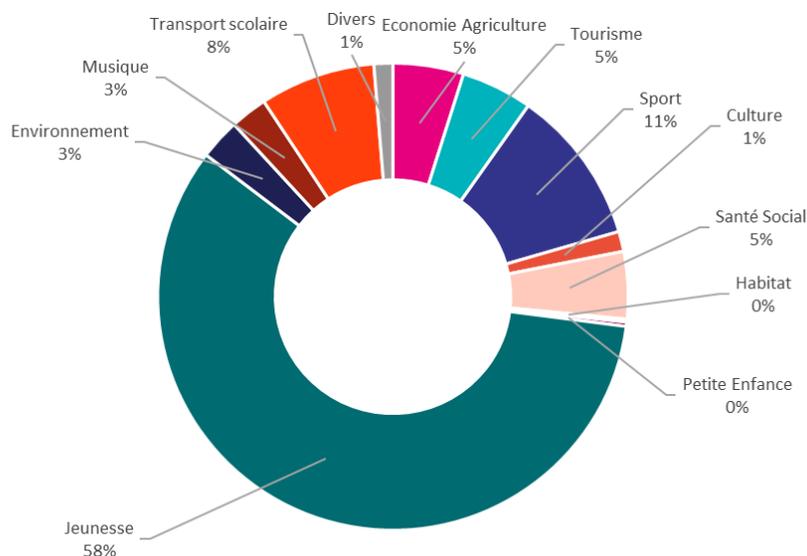
On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 242 000 € ;
- Les contributions au SDIS et organismes de regroupement pour 1 061 200 € :

Participations aux syndicats et au SDIS	CA 2024 estimé	BP 2025
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	61 123,00 €	60 500 €
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise *	132 733,00 €	136 800 €
Syndicat Mixte Grand Lieu Estuaire *	62 128,31 €	72 200 €
Syndicat Mixte-e-Collectivités	41 416,30 €	43 000 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>297 440,61 €</b>	<b>312 500 €</b>
SDIS	726 872,17 €	748 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 312,78 €</b>	<b>1 061 200 €</b>

\* Dépenses financées partiellement par la taxe GEMAPI

- La subvention d'équilibre à l'Office de Tourisme (30 000 €) ;
- Les subventions aux associations pour 940 000 €, en hausse de 80 000 € par rapport à 2024.



- Les frais de gestion des AO2, suite à prise de compétence Transport pour 21 300 €.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits représentent 19% des dépenses de fonctionnement.

L'**Attribution de Compensation** versée aux communes membres est prévue pour 6 740 000 €, stable par rapport au montant réalisé en 2024.

La **Dotation de Solidarité Communautaire**, instituée en 2023 dans le cadre du nouveau modèle de solidarité entre les communes, est prévue pour 700 000 €, montant provisoire qui prévoit une augmentation des bases de 4% dans l'attente de l'actualisation définitive. Pour mémoire, la DSC 2024 intégrait une participation de Terres de Montaigne de 200 00 €, qui s'est finalement traduite par une recette moindre appelée auprès de communes, ce qui explique la variation entre le BP 2024 et le BP 2025.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont prévus en baisse de 63 000 €, sous l'effet de la normalisation des taux variables depuis le printemps 2024. Une enveloppe de 783 000 € a été inscrite pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 3 450 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 959 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 5 409 000 € :

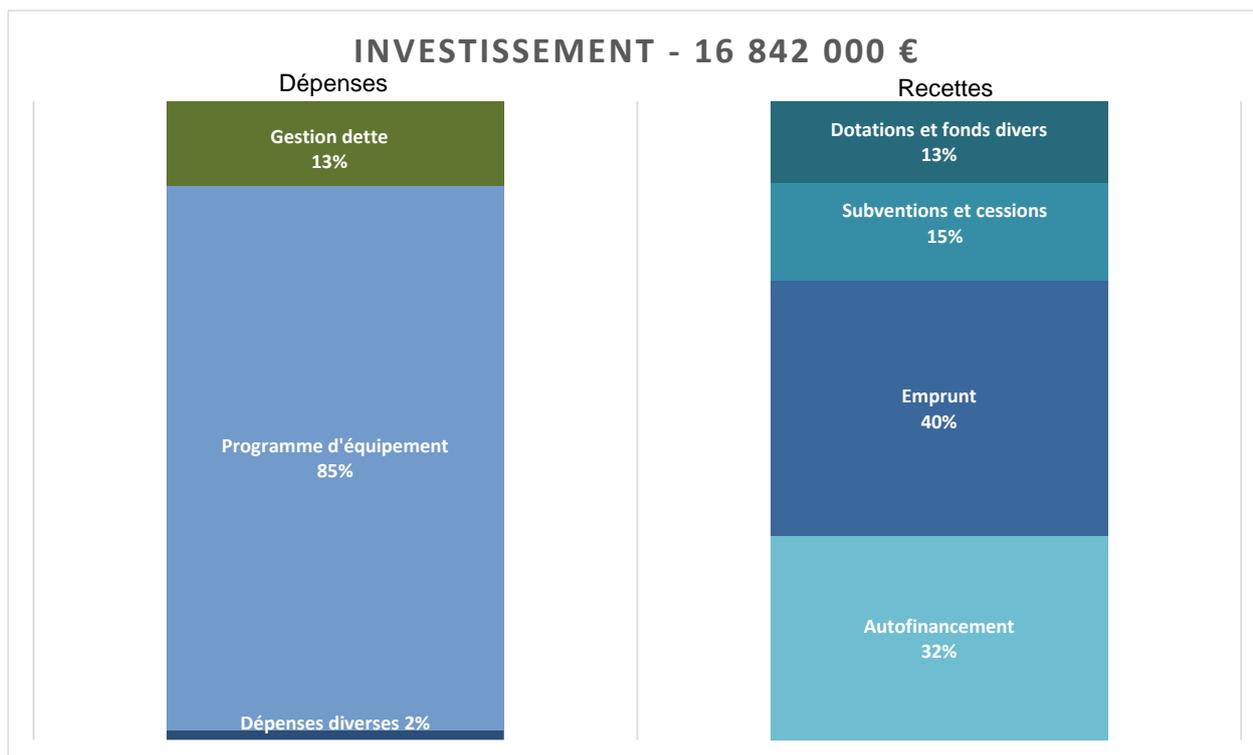
DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
011 - charges générales	11 131 000	013 - atténuation de charges	60 000
012 - charges de personnel	11 345 000	70 - ventes de produits	3 755 400
014 - atténuation de produits	7 442 000	73 - impôts et taxes	21 206 600
65 - autres charges de gestion	2 324 000	74 - dotations et subventions	11 268 100
66 - charges financières	783 000	75 - autres produits de gestion	1 940 900
67 - charges exceptionnelles	3 000	76 - produits financiers	-
68 - dotations aux provisions		77 - produits exceptionnels	-
022 - dépenses imprévues		78 - reprise sur provision	-
Opérations réelles	33 028 000	Opérations réelles	38 231 000
023 - virement à la section d'investissement	1 959 000		
042 - Amortissements	3 450 000	042 - Amortissements	206 000
Opérations d'ordre	5 409 000		206 000
<b>TOTAL</b>	<b>38 437 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 437 000</b>

## 1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire prospective qui a été proposée pour le mandat électoral 2020-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 2 M€ ;
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios prudentiels ;
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 58 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 16 842 000 €, en hausse de 2 442 000 € (+ 17%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 11 468 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 16 636 000 €.

### a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 16 842 000 €, en hausse de 2 442 000 € (+ 17%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	11 942 000	14 358 000	20%	2 416 000,00
Remboursement dettes bancaires	2 263 000	2 228 000	-2%	-35 000,00
Participations	0	50 000	100%	50 000,00
Autres dépenses d'investissement	195 000	206 000	6%	11 000,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>14 400 000</b>	<b>16 842 000</b>	<b>17%</b>	<b>2 442 000,00</b>

▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2025 présente un programme d'équipement ambitieux : 14 358 000 € sont prévus au budget primitif, auxquels s'ajouteront les restes à réaliser 2024 après reprise des résultats. Ce qui fera de 2025 la seconde année la plus forte en investissement du mandat.

Le programme 2025 prévoit l'achèvement de l'Hôtel d'agglomération et la poursuite des projets structurants et œuvrant pour la qualité de vie du territoire.

Les projets phares sont les suivants :

- Extension de l'hôtel d'agglomération : 5 064 000 €
- Rénovation de la salle de sports intercommunale à Rocheservière : 1 500 000 €
- Equipements informatiques communaux et intercommunaux : 1 007 000 €
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 000 €
- Fonds de concours aux communes : 800 000 €
- Pôle d'Echanges Multimodal - parvis : 800 000 €
- Aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma : 800 000 €
- Parking à étages gare de : 100 000 €
- Programmes d'aides habitat, économie, plan Familles et Santé : 570 000 €
- Schéma vélo : 500 000 €
- Etudes de faisabilité dans les bâtiments intercommunaux (EHPAD, piscine, gendarmerie de La Bruffière) : 440 000 €
- Actions Terres d'enAirgie : 362 000 € dont 100 000 € pour le nouveau fonds de concours Environnement
- Vidéoprotection : 240 000 €
- Matériels et travaux dans les équipements et services : 1 335 000 €

Pour 2025, il est prévu une participation en compte courant d'associé complémentaire dans la société de production d'électricité renouvelable Terres de Montaigu Energies, pour un montant de 50 000 € selon la prospective connue à ce jour.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Terres de Montaigu poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

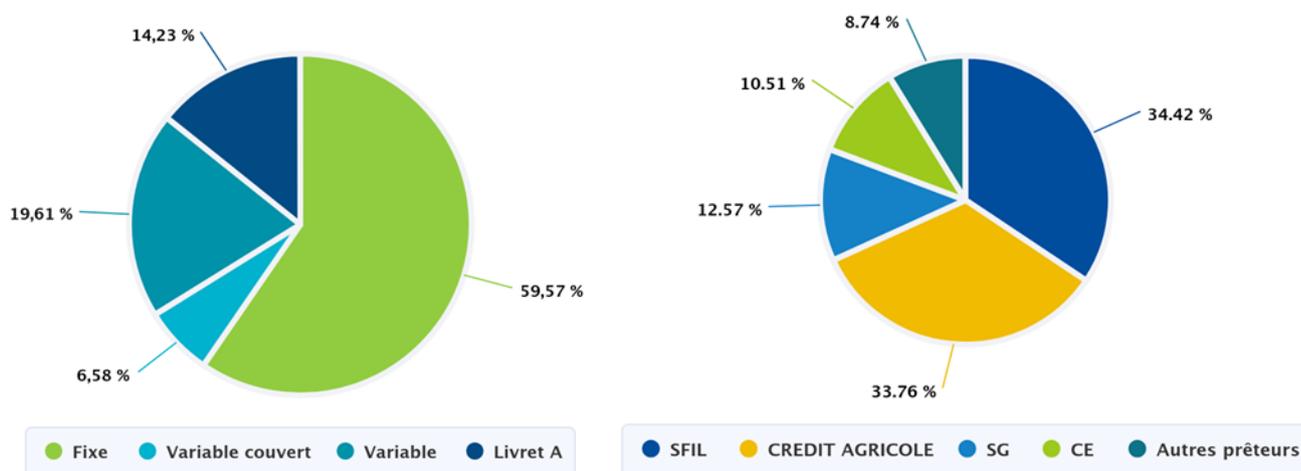
Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Fonds de concours aux communes Relance	5 000 000 €	2020-2025
Extension de l'Hôtel d'agglomération	12 800 000 €	2021-2026
Construction d'un parking à étages	8 700 000 €	2021-2025
Plan informatique dans les écoles	440 000 €	2021-2026
Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma	1 500 000 €	2021-2026
Schéma vélo	2 000 000 €	2023-2026
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	3 360 000 €	2023-2026
Pôle d'Echanges Multimodal – aménagement des parvis	3 000 000 €	2023-2026
Réhabilitation de la salle de sports intercommunale à Rocheservière	3 600 000 €	2024-2026
Fonds de concours Environnement	514 000 €	2025-2028

▪ La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 2 263 000 € à 2 228 000 € pour l'année 2025, incluant la gestion des cautions de l'aire des gens du voyage, soit une diminution de 35 000 € par rapport à 2024. Aucun nouvel encours n'a été souscrit sur le budget principal en 2024.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 24 contrats, pour un capital restant dû de 28 474 434 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La dette est diversifiée entre les types de taux, tous classés A1 sans risque, et les prêteurs.



Une partie de la dette est dite récupérable car souscrite pour des équipements productifs de revenus (ISSA, EHPAD) et intégrée dans le loyer facturé.

Type de dette	Encours	%	Annuités 2025
Dette récupérable	8 447 988 €	30%	851 332 €
Autres dettes	20 026 446 €	70%	2 341 394 €
	28 474 434 €	100%	2 971 466 €

▪ Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux écritures d'ordre pour 206 000 €.

**b) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont prévues pour 16 842 000 €, en hausse de 2 442 000 € (+ 17%) par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Subventions d'équipement - divers	4 922 000	4 733 000	-4%	-189 000,00
Emprunts	5 200 000	6 700 000	29%	1 500 000,00
Autres recettes d'investissement	4 278 000	5 409 000	26%	1 131 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>14 400 000</b>	<b>16 842 000</b>	<b>17%</b>	<b>2 442 000,00</b>

En 2025, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 1 894 000 €, estimé selon le nouveau taux prévu en projet de Loi de Finances 2025 de 14,85 % ;
- Le reversement par les communes de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité économique et touristique pour 180 000 €. Cette disposition, prévue en Loi de Finance Rectificative 2022 et Projet de

Loi de Finances 2023, est déjà en place depuis 2016 et 2017 sur le territoire de Terres de Montaigu, signe d'une tradition de solidarité financière bien ancrée ;

- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 2 586 000 € dont :
  - o Subvention FEDER : 696 000 € fléchés pour l'hôtel d'agglomération ;
  - o Subvention Etat et Région : 700 000 € pour la salle de sports intercommunale à Rocheservière et les équipements de la police intercommunale ;
  - o Subventions diverses : 1 190 000 € pour l'Hôtel d'agglomération dont la participation financière de Montaigu-Vendée sur une quote-part de 22% pour 600 000 € et la participation de Rocheservière pour la salle de sports pour 590 000 €.

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt de 6 700 000 € dont le montant sera ajusté à l'approbation du budget supplémentaire 2025, qui constatera la reprise des résultats 2024 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 5 409 000 €, correspondant aux amortissements pour 3 450 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 959 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2025	RECETTES	BP 2025
Gestion des cautions	3 000	Gestion des cautions	3 000
Gestion de la dette	2 225 000	Dotations et fonds divers	2 144 000
Programme d'équipement	14 358 000	Subventions et cessions	2 586 000
Participation Terres de Montaigu Energies	50 000	Emprunt	6 700 000
Opérations réelles	16 636 000		11 433 000
		Virement section fonctionnement	1 959 000
Amortissements	206 000	Amortissements	3 450 000
Opérations d'ordre	206 000	Opérations d'ordre	5 409 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 842 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 842 000</b>

## 2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2025 – BUDGETS ANNEXES

### 2.1. Le budget annexe Déchets

#### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 363 000 €, en hausse de 49 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de service	4 125 000,00	4 220 000,00	2%	95 000,00
Dotations et participations		43 000,00	100%	43 000,00
Autres produits de gestion courante	172 000,00	81 500,00	-53%	-90 500,00
Autres produits de fonctionnement	17 000,00	18 500,00	9%	1 500,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 314 000,00</b>	<b>4 363 000,00</b>	<b>1%</b>	<b>49 000,00</b>

Elles proviennent essentiellement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour 3 900 000 €, des ventes de la Valorétrie pour 180 000 €, de la subvention pour financer le poste de chargé de mission Biodéchets et des amortissements de subventions pour 18 500 €. Des recettes provisoires sont prévues à hauteur de 81 500 €, dans l'attente de la reprise des résultats 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 363 000 €, en hausse de 49 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	2 313 500,00	2 338 000,00	1%	24 500,00
Charges de personnel	322 000,00	375 000,00	16%	53 000,00
Autres charges de gestion courante	1 427 000,00	1 372 500,00	-4%	-54 500,00
Charges financières	18 500,00	13 500,00	-27%	-5 000,00
Charges exceptionnelles	4 000,00	4 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	229 000,00	260 000,00	14%	31 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 314 000,00</b>	<b>4 363 000,00</b>	<b>1%</b>	<b>49 000,00</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en hausse de 24 500 €, principalement sur les dépenses de sous-traitance pour la collecte et les sacs jaunes numérotés (+104 700 €) ;
- Les charges de personnel en hausse de 53 000 €, incluant les mesures nationales de participation à la prévoyance et l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL et le poste de chargé de mission Biodéchets compensé en recette ;
- Les charges de gestion courante incluant la cotisation à Trivalis, estimée à 1 350 000 € ;
- Les charges financières qui sont estimées en baisse, en lien avec la maturité de la dette ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 260 000 €.

#### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 397 000 €, en hausse de 97 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	182 000,00	273 000,00	50%	91 000,00
Remboursement dettes bancaires	101 000,00	105 500,00	4%	4 500,00
Autres dépenses d'investissement	17 000,00	18 500,00	9%	1 500,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>397 000,00</b>	<b>32%</b>	<b>97 000,00</b>

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 273 000 € qui inclut le renouvellement du matériel de collecte et de compostage (203 000 €) et des travaux dans les déchèteries (70 000 €) ;

- Le remboursement de l'emprunt en cours pour 105 500 € ;
- Les amortissements pour 18 500 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 397 000 €, en hausse de 97 000 € par rapport à 2024.

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>évol 24/25</b>	<b>évol 24/25</b>
Subventions d'équipement - divers	30 000,00	67 000,00	123%	37 000,00
Emprunts	41 000,00	70 000,00	71%	29 000,00
Autres recettes d'investissement	229 000,00	260 000,00	14%	31 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>300 000,00</b>	<b>397 000,00</b>	<b>32%</b>	<b>97 000,00</b>

Le FCTVA à percevoir sur le programme d'équipement est estimé pour 40 000 € au nouveau taux prévu en loi de finances pour 2025. Une subvention de 27 000 € est prévue pour l'achat de composteurs. Le solde du financement sera assuré par les amortissements pour 260 000 € et un emprunt d'équilibre de 70 000 €, susceptible d'ajustement au budget supplémentaire 2025, après la reprise des résultats 2024.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera de 331 413 €, correspondant à 1 prêt.

## 2.2. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement 2025 est désormais dans son périmètre stabilisé, après les dernières opérations comptables de mise à disposition des actifs et passifs communaux.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 4 085 000 €, en hausse de 249 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de service	3 796 000,00	3 843 000,00	1%	47 000,00
Dotations et participations	0,00	0,00	0%	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	40 000,00	242 000,00	505%	202 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>4 085 000,00</b>	<b>6%</b>	<b>249 000,00</b>

Le budget Assainissement se ventile entre l'assainissement collectif, prévu pour 3 892 000 €, et l'assainissement non collectif (SPANC), prévu pour 193 000 €.

Les produits de service proviennent principalement de la redevance assainissement perçue auprès des usagers, estimée à 2 900 000 €, de la PFAC estimée à 700 000 € et de la redevance assainissement non collectif estimée à 193 000 €, compte tenu d'une hausse des contrôles.

La simulation de recettes tient compte du lissage tarifaire prévu à compter du transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigne en 2022 et des ajustements tarifaires de la PFAC et du SPANC.

Les opérations d'ordre sont estimées à 242 000 €, en forte augmentation de 202 000 € pour constater comptablement la mise à disposition des biens communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 4 085 000 €, en hausse de 249 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	2 010 000,00	1 904 000,00	-5%	-106 000,00
Charges de personnel	515 000,00	510 000,00	-1%	-5 000,00
Autres charges de gestion courante	18 000,00	18 000,00	0%	0,00
Charges financières	115 000,00	100 000,00	-13%	-15 000,00
Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	1 168 000,00	1 543 000,00	32%	375 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 836 000,00</b>	<b>4 085 000,00</b>	<b>6%</b>	<b>249 000,00</b>

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, en baisse de 106 000 €, compte tenu de la normalisation énergétique et des optimisations de charges du marché d'exploitation ;
- Les charges de personnel en légère baisse de 5 600 €, conséquence de la structuration du service (moins de refacturation de personnel mis à disposition par les communes) et du GVT ;
- Les charges financières, en diminution de 15 000 €, selon la maturité de la dette ;
- Les autres dépenses de fonctionnement correspondant aux amortissements pour 1 543 000 €, en forte progression de 375 000 € pour constater comptablement la mise à disposition des biens communaux.

## b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 3 877 000 €, en baisse de 93 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	3 220 000,00	3 000 000,00	-7%	-220 000,00
Remboursement dettes bancaires	704 000,00	635 000,00	-10%	-69 000,00
Autres dépenses d'investissement	46 000,00	242 000,00	426%	196 000,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 970 000,00</b>	<b>3 877 000,00</b>	<b>-2%</b>	<b>-93 000,00</b>

Les dépenses concernent le remboursement de la dette pour 635 000 € et le programme d'équipement pour des matériels et des travaux sur les réseaux et les équipements pour 3 000 000 €.

Le schéma directeur de l'assainissement permettra d'établir une programmation pluriannuelle des investissements, pour agir plus efficacement sur la qualité de l'eau.

Les écritures d'ordre sont en hausse, suite à mise à disposition des biens communaux.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 3 877 000 €, en baisse de 93 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Subventions d'équipement - divers	600 000,00	600 000,00	0%	0,00
Emprunts	2 202 000,00	1 734 000,00	-21%	-468 000,00
Autres recettes d'investissement	1 168 000,00	1 543 000,00	32%	375 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 970 000,00</b>	<b>3 877 000,00</b>	<b>-2%</b>	<b>-93 000,00</b>

Elles correspondent à des subventions Agence de l'Eau à mobiliser sur les travaux à lancer, aux amortissements et à un emprunt d'équilibre pour 1 734 000 €, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2025, selon les résultats 2024.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera de 5 197 607 €, correspondant à 35 prêts.

## 2.3. Le budget annexe Office de Tourisme

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 193 000 €, en baisse de 3 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de service	10 000,00	10 000,00	0%	0,00
Impôts et taxes	100 000,00	120 000,00	20%	20 000,00
Dotations et participations	60 000,00	30 000,00	-50%	-30 000,00
Autres produits de gestion courante	26 000,00	33 000,00	27%	7 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>196 000,00</b>	<b>193 000,00</b>	<b>-2%</b>	<b>-3 000,00</b>

Elles proviennent principalement de la taxe de séjour (120 000 €), de la subvention d'équilibre du budget principal (30 000 €), réduite par rapport à 2024, compte tenu du résultat prévisible en fin d'exercice, et de recettes de gestion courante, dans l'attente de l'affectation du résultat 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 193 000 €, en baisse de 3 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	51 600,00	50 600,00	-2%	-1 000,00
Charges de personnel	133 000,00	128 000,00	-4%	-5 000,00
Atténuation de produits	11 000,00	14 000,00	27%	3 000,00
Autres charges de gestion courante	200,00	200,00	0%	0,00
Charges exceptionnelles	200,00	200,00	0%	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>196 000,00</b>	<b>193 000,00</b>	<b>-2%</b>	<b>-3 000,00</b>

Elles concernent les charges à caractère général, en baisse en 2024 suite à la normalisation des charges énergétiques, les charges de personnel (128 000 €), le reversement d'une part de la taxe de séjour 2024 au département, en hausse de 3 000 € suivant le dynamisme constaté de cette recette.

### b) La section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

## 2.4. Le budget annexe Immobilier d'entreprises et de services

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 442 600 €, en hausse de 15 800 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Autres produits de gestion courante	351 800,00	364 600,00	4%	12 800,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	75 000,00	78 000,00	4%	3 000,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>426 800,00</b>	<b>442 600,00</b>	<b>4%</b>	<b>15 800,00</b>

Elles proviennent principalement des loyers et charges versés par les entreprises et les professionnels de santé et des amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 442 600 €, en hausse de 15 800 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	138 800,00	143 100,00	3%	4 300,00
Charges de personnel	3 000,00	3 000,00	0%	0,00
Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00	0%	0,00
Charges financières	24 000,00	22 000,00	-8%	-2 000,00
Charges exceptionnelles	3 000,00	1 500,00	-50%	-1 500,00
Autres dépenses de fonctionnement	255 000,00	270 000,00	6%	15 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>426 800,00</b>	<b>442 600,00</b>	<b>4%</b>	<b>15 800,00</b>

Les principales variations par rapport à 2024 concernent les charges à caractère général en lien avec la normalisation du coût de l'énergie et les frais financiers pour tenir compte de la maturité de la dette et de la baisse des taux d'intérêt.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 470 000 €, en baisse de 177 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Dépenses d'équipement	433 000,00	252 000,00	-42%	-181 000,00
Remboursement dettes bancaires	139 000,00	140 000,00	1%	1 000,00
Autres dépenses d'investissement	75 000,00	78 000,00	4%	3 000,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>647 000,00</b>	<b>470 000,00</b>	<b>-27%</b>	<b>-177 000,00</b>

Les dépenses concernent la gestion de la dette et des cautions et le programme d'équipement pour des travaux dans les maisons de santé et les locaux à vocation économique (aménagement de locaux).

Les recettes d'investissement sont prévues pour 470 000 €, en baisse de 177 000 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Subventions d'équipement - divers	301 000,00	30 000,00	-90%	-271 000,00
Emprunts	91 000,00	170 000,00	87%	79 000,00
Autres recettes d'investissement	255 000,00	270 000,00	6%	15 000,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>647 000,00</b>	<b>470 000,00</b>	<b>-27%</b>	<b>-177 000,00</b>

Elles correspondent aux amortissements, à des subventions à solliciter sur des travaux et à un emprunt d'équilibre, qui pourra être réajusté au budget supplémentaire 2025, selon les résultats 2024 et le besoin de financement réel 2025.

Pour information, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 serait de 1 183 146 €, correspondant à 6 prêts.

## 2.5. Le budget annexe Le Pré Blanc

Le budget annexe Le Pré Blanc comptabilise les opérations relatives au lotissement Le Pré Blanc. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, deux lots resteront à commercialiser.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 436 600 €, en hausse de 86 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de services	116 000,00	120 000,00	3%	4 000,00
Autres produits de fonctionnement	234 000,00	316 600,00	35%	82 600,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>350 000,00</b>	<b>436 600,00</b>	<b>25%</b>	<b>86 600,00</b>

Elles correspondent au produit de cession des lots restant à commercialiser pour 120 000 € et aux écritures de stock pour 316 600 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 436 600 €, en hausse de 86 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	180 000,00	120 000,00	-33%	-60 000,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	170 000,00	316 600,00	86%	146 600,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>350 000,00</b>	<b>436 600,00</b>	<b>25%</b>	<b>86 600,00</b>

Elles correspondent aux travaux de finition de voirie du lotissement pour 120 000 € et aux écritures de stock pour 316 600 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 316 000 €, en hausse de 82 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Autres dépenses d'investissement	234 000,00	316 600,00	35%	82 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>234 000,00</b>	<b>316 600,00</b>	<b>35%</b>	<b>82 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 316 600 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 316 600 €, en hausse de 82 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Emprunts	64 000,00	0,00	100%	-64 000,00
Autres recettes d'investissement	170 000,00	316 600,00	86%	146 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>234 000,00</b>	<b>316 600,00</b>	<b>35%</b>	<b>82 600,00</b>

Elles correspondent aux écritures de stock pour 316 000 €.

Pour information, il n'y a pas d'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 2.6. Le budget annexe Zones d'Activités Economiques

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques retrace les opérations relatives aux zones en cours de commercialisation.

### a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 21 934 000 €, en baisse de 4 167 500 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Produits de services	3 626 800,00	4 098 800,00	13%	472 000,00
Subventions	100 000,00	200 000,00	100%	100 000,00
Autres produits de fonctionnement	22 374 700,00	17 635 200,00	-21%	-4 739 500,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>26 101 500,00</b>	<b>21 934 000,00</b>	<b>-16%</b>	<b>-4 167 500,00</b>

Elles correspondent principalement aux ventes de terrains pour 3 943 800 €, prévues dans les zones Les Marches de Bretagne (1 971 200 €), Les Quais Saint Hilaire (515 500 €), le Vendée Ecopôle (486 900 €), La Bretonnière (279 000 €), Le Bordage (246 100 €). Une subvention fonds vert est prévue pour 200 000 € (acompte sur notification 2023). Les opérations de stocks et d'ordre représentent 17 610 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 21 934 000 €, en baisse de 4 167 500 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Charges à caractère général	4 478 000,00	4 538 600,00	1%	60 600,00
Autres charges de gestion courante	12 700,00	0,00	-100%	-12 700,00
Charges financières	9 100,00	25 200,00	177%	16 100,00
Autres dépenses de fonctionnement	21 601 700,00	17 370 200,00	-20%	-4 231 500,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>26 101 500,00</b>	<b>21 934 000,00</b>	<b>-16%</b>	<b>-4 167 500,00</b>

Elles correspondent à :

- Les dépenses pour aménager les zones à commercialiser pour 4 538 600 € dont 1 363 490 € pour les Quais Saint Hilaire, 599 130 € pour Les Marches de Bretagne, 709 320 € pour l'extension de la Bretonnière, 281 000 € pour les Forgerons, 266 500 € pour Sainte Anne. Y sont inclus des frais d'ingénierie du Bureau d'Etudes pour 90 800 € ;
- Des charges financières pour 25 200 € sur l'encours de dette actuel et à souscrire, en hausse après la souscription d'un nouvel encours en 2024 pour les Quais Saint Hilaire ;
- La valorisation des stocks et écritures d'ordre pour 17 370 200 €.

### b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 17 990 000 €, en baisse de 4 549 600 € par rapport à 2024.

	BP 2024	BP 2025	évol 24/25	évol 24/25
Emprunts	174 000,00	380 000,00	118%	206 000,00
Autres dépenses d'investissement	22 365 600,00	17 610 000,00	-21%	-4 755 600,00
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>22 539 600,00</b>	<b>17 990 000,00</b>	<b>-20%</b>	<b>-4 549 600,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 17 610 000 € et au remboursement de la dette pour 380 000 €, incluant le nouvel encours pour les Quais Saint Hilaire.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 17 990 000 €, en baisse de

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>evol 24/25</b>	<b>evol 24/25</b>
Emprunts	947 000,00	645 000,00	100%	-302 000,00
Autres recettes d'investissement	21 592 600,00	17 345 000,00	-20%	-4 247 600,00
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>22 539 600,00</b>	<b>17 990 000,00</b>	<b>-20%</b>	<b>-4 549 600,00</b>

Elles correspondent à la valorisation des stocks pour 17 345 000 € et un emprunt d'équilibre de 645 000 €, susceptible d'être ajusté après reprise des résultats 2024.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sera de 3 584 523 €, correspondant à 3 prêts.

**CONSOLIDATION TOUS BUDGETS**

La vision agrégée du budget 2025 s'élève à 109 783 800 €.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
<b>43100 BUDGET PRINCIPAL TDM</b>	<b>38 437 000,00 €</b>	<b>16 842 000,00 €</b>	<b>55 279 000,00 €</b>
<b>43101 ASSAINISSEMENT</b>	<b>4 085 000,00 €</b>	<b>3 877 000,00 €</b>	<b>7 962 000,00 €</b>
<b>43103 DÉCHETS MÉNAGERS</b>	<b>4 363 000,00 €</b>	<b>397 000,00 €</b>	<b>4 760 000,00 €</b>
<b>43104 OFFICE DE TOURISME</b>	<b>193 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>193 000,00 €</b>
<b>43109 IMMOBILIER D'ENTREPRISES</b>	<b>442 600,00 €</b>	<b>470 000,00 €</b>	<b>912 600,00 €</b>
<b>43111 LE PRÉ BLANC</b>	<b>436 600,00 €</b>	<b>316 600,00 €</b>	<b>753 200,00 €</b>
<b>43113 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</b>	<b>21 934 000,00 €</b>	<b>17 990 000,00 €</b>	<b>39 924 000,00 €</b>
<b>Total général</b>	<b>69 891 200,00 €</b>	<b>39 892 600,00 €</b>	<b>109 783 800,00 €</b>

**ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2024, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes :

		Terres de Montaigu		Autres Mandats		
		taux maxi	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle	indemnité brute mensuelle	indemnité brute annuelle
Président	Antoine CHEREAU	67,50%	2 774,60 €	33 295,25 €	- €	- €
1er Vice-Président Président de la commission Habitat Urbanisme et Déchets	GRASSET Damien	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	1 528,54 €	18 342,48 €
2ème Vice-Président Président de la commission Economie, Formation et Innovation	HERVOUET Eric	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
3ème Vice-Présidente Présidente de la commission Petite enfance	RIVIERE Isabelle	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
4ème Vice-Président Président de la commission Santé, Affaires sociales et Grand Age	DURAND Claude	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
5ème Vice-Présidente Présidente de la commission Sécurité et accès des services au public	BARREAU Cécile	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
6ème Vice-Président Président de la commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau	LIMOUZIN Florent	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	764,07 €	9 168,84 €
7ème Vice-Présidente Présidente de la commission Transport scolaire	BOISTEAU-PAYEN Anne	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
8ème Vice-Président Président de la commission Agriculture, ruralité et alimentation	BREGÉON Jean-Michel	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
10ème Vice-Président Président de la commission Jeunesse et Sport	DABRETEAU Bernard	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
11ème Vice-Président Président de la commission Culture et tourisme	BONNET Anthony	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
12ème Vice-Président Président de la commission Finances et moyens généraux	ROUSSEAU Daniel	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €
13ème Vice-Présidente	GRENET Cécilia	24,73%	1 016,53 €	12 198,39 €	- €	- €